

PREFETE DES HAUTES-ALPES

INSPECTION ACADEMIQUE

Arrêté Préfectoral du 10 novembre 2011

N° 2011-214-1.

OBJET : Renouveau du Conseil Départemental de l'Education Nationale

=====

LA PREFETE DES HAUTES-ALPES
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée complétée par la loi n° 85-97 du 25 janvier 1985 portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités locales ;

VU le décret du 11 juillet 1979 modifié portant délégation de pouvoirs aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation ;

VU le décret n° 85-895 du 21 août 1985 relatif aux conseils de l'Education Nationale dans les départements et les académies, repris dans les articles L 235-1 et R 235-1 à 11 du Code de l'Education ;

VU le règlement intérieur du Conseil Départemental de l'Education Nationale du 14 avril 1986 ;

VU les désignations des collectivités territoriales ;

VU les propositions et l'avis de l'Inspecteur d'Académie ;

A R R E T E

Article 1er : Le renouvellement triennal du mandat des membres titulaires et suppléants du Conseil Départemental de l'Education Nationale donne lieu aux désignations suivantes :

I - Présidents :

- Mme la Préfète des Hautes-Alpes
- M. le Président du Conseil Général des Hautes-Alpes

Vice-présidents :

- M. l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale des Hautes-Alpes
- M. Jean-Michel ARNAUD, 1^{er} Vice-président du Conseil Général chargé de l'Education et de la Jeunesse

317

II - Dix membres représentant les communes, le département et la région

1. Un Conseiller Régional

TITULAIRE

SUPPLEANT

Mme Christine NIVOU

Mme Marie TARBOURIECH

2. Cinq Conseillers Généraux

TITULAIRES

SUPPLEANTS

- **M. Jean-Michel ARNAUD**
CG Canton TALLARD

- **M. Gérard TENOUX**
CG Canton de ROSANS

- **M. Michel ROY**
CG Canton de SERRES

- **M. Richard SIRI**
CG Canton d'EMBRUN

- **M. Jean-Louis PONCET**
CG Canton d'AIGUILLES

- **M. Jean-Marie BERNARD**
CG Canton de SAINT ETIENNE EN DEVOLUY

- **M. Joël BONNAFOUX**
CG Canton de LA BATIE NEUVE

- **M. Pierre DENIS**
CG Canton de L'ARGENTIERE LA BESSEE

- **M. Rémi COSTORIER**
CG Canton de BARCILLONNETTE

- **M. Louis MASSOT**
CG Canton de VEYNES

3. Quatre maires du département

TITULAIRES

SUPPLEANTS

M. Henri RAOUX
Maire de SAINT-CHAFFREY

M. Christian DURAND
Maire de CHORGES

M. Bernard ALLARD-LATOUR
Maire de REMOLLON

Mme Stéphanie BOUVIER
Maire d'EYGUIANS

M. Gilles PIERRE
Maire des VIGNEAUX

M. Max BREMOND
Maire de RISOU

M. Jean-Pierre GANDOIS
Maire de CROTS

Mme Josiane ARNOUX
Maire de ST JEAN ST NICOLAS

III - Dix membres représentant les personnels titulaires de l'Etat

TITULAIRES

SUPPLEANTS

- **F.S.U**

Mme Catherine DENIS
Professeur des écoles
Ecole de la Pépinière GAP

M. Geoffroy CHEVALIER
Professeur des écoles - Directeur
Ecole de Villarobert à GAP

318

Mme Magdalena CONCA
Professeur des écoles
Ecole maternelle de LAGRAND

M. Christophe MATHIEU
Professeur des écoles - Directeur
Ecole maternelle de GUILLESTRE

Mme Magali BAILLEUL-VAUTRIN
Professeur
Lycée Aristide Briand à GAP

Mme Delphine FRANCESCHETTI
Professeur
Collège de TALLARD

Mme Dominique FROHRING
Professeur d'E.P.S.
Lycée Aristide Briand à GAP

- **S.G.E.N.-C.F.D.T.**

M. Jean-Jacques ROSTAN
Professeur des écoles - Directeur
Ecole élémentaire Anselme Gras à GAP

M. Romain DAUTAIS
Professeur
Collège LA BATIE-NEUVE

- **U.N.S.A.-EDUCATION**

M. Xavier OSOUF
Professeur des écoles
Ecole primaire de CEILLAC

- **SUD-EDUCATION**

M. Pierre SPITALIER
Professeur
Collège Centre - GAP

Mme Magali MANUEL
Professeur des écoles
Ecole primaire de la Gare GAP

M. Dominique PONCET
Professeur des écoles
Ecole élémentaire Mi-Chaussée
BRIANCON

M. André COMUSHIAN
Professeur
Collège les Ecrins EMBRUN

M. Alain CHAPLET
Professeur
Collège de TALLARD

Mme Nathalie BOJKO
Professeure
Collège les Garcins à BRIANÇON

Mme Anne LUCOT
Professeure
Collège Centre - GAP

M. Vincent SZYLIT
Professeur des écoles
Ecole élémentaire Paul Emile Victor
05000 GAP

M. Jean-Luc VIVIEN
Agent comptable
Lycée d'altitude de Briançon

M. Joël BROCHIER
Professeur des écoles
Ecole élémentaire de Puymaure à GAP

Mme Nathalie OLLIVIER

Mme Annick RIVET

Mme Nathalie ROUX

. P.E.E.P.

Mme Annie VILLIE

Mme Coralie SERRES

2. **Un représentant des associations complémentaires :**

M. Christian BARAT
ADELHA 05

3. **Deux personnalités qualifiées :**

4.

M. Alain RODIER
Union départementale des
Associations Familiales

M. Christophe MARCELLIN
C.G. 05

Mme Céline HAUVILLE

Mme Fabienne PACCOU

M. Michel RICOU-CHARLES

Mme Elisabeth DYEN

Mme Nathalie DELORY

M. Christian BRUN
P.E.P. 05

M. David LAFOND
Union départementale des
Associations Familiales

Mme Chantal GENTILHOMME
C.G. 05

Article 2 : Un siège est attribué à titre consultatif à **Mme Ginette PLANES**, déléguée départementale de l'Education Nationale (UDDEN-HA).

Article 3 : L'un des présidents ou vice-présidents peut inviter à assister aux séances, avec voix consultative, toute personne dont la présence lui paraît utile.

Article 4 : Le Conseil Départemental de l'Education Nationale peut être consulté et émettre des vœux sur toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement dans le département.

Article 5 : La durée du mandat des membres titulaires et suppléants du Conseil Départemental de l'Education Nationale est de trois ans à compter de la date de son renouvellement.

Les membres désignés postérieurement au renouvellement sont nommés pour la durée du mandat de trois ans restant à courir.

Tout membre, qui perd la qualité en raison de laquelle il a été nommé, cesse d'être membre du Conseil.

Article 6 : L'arrêté préfectoral n° 2008-281-13 du 7 octobre 2008 est abrogé.

Article 7 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes et l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale des Hautes-Alpes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Hautes-Alpes.

Fait à GAP, le 10 novembre 2011

La Préfète
signé
Francine PRIME

IV - Dix membres représentant les usagers

1. **Sept représentants des associations de parents d'élèves :**

TITULAIRES

F.C.P.E.

M. David DUMONT

M. Xavier NOPRE

SUPPLEANTS

Mme Gisèle BENOIT

Mme Corinne CLAVEAU

313

320